

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
7 heures 39	minut. soir,	Omnibus.	9 heures 44	minut. mat.	Express.
3 — 43	—	Express.	11 — 42	— matin,	Omnibus.
3 — 19	—	matin, Poste.	6 — 11	—	soir, Omnibus.
8 — 52	—	Omnibus.	9 — 20	—	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départ de Saumur pour Tours.		
12 heures 50	minutes	soir, Omnibus.	2 heures 47	minut. matin,	March.-Mixte.
			7 — 42	minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les feuilles anglaises se préoccupent assez volontiers depuis quelques jours de l'éventualité du rap- pel de nos troupes de la Syrie, conformément aux dispositions du traité du 13 août, qui limitent l'ex- pédition à six mois.

Sans vouloir quant à présent entrer dans l'exa- men de la question, nous nous bornerons à citer, à ce sujet, des nouvelles adressées à l'*Indépendance belge*, nouvelles dont, on le comprendra, nous ne saurions prendre la responsabilité.

D'après le correspondant de la feuille belge, le ministère turc aurait sondé les dispositions de M. de Lavalette, il y a déjà quelques semaines, au sujet du séjour des troupes françaises en Syrie.

On aurait essayé de faire comprendre à notre ambassadeur que, grâce à l'énergie de Foad pacha, le Liban était pacifié, les coupables punis, et que dès à présent la Porte pouvait répondre de la tran- quillité dans toute la Syrie avec les troupes dont dis- pose le commissaire impérial.

M. de Lavalette aurait d'abord évité de s'expli- quer, mais comme on est revenu à la charge, il aurait remis une réponse dans laquelle il expose la situation sous son véritable jour.

Les coupables ne sont pas punis, car les chefs dru- ses se sont échappés, grâce à leur connivence avec les officiers supérieurs turcs que l'on désigne nomi- nativement. Satisfaction n'a pas été donnée aux Ma- ronites dépossédés, et les indemnités promises aux chrétiens de Damas n'ont pas été réglées. Le travail de la commission est à peine commencé. On ne peut donc pas songer à rappeler les troupes françaises, et tout porte à croire que l'occupation devra être prorogée d'au moins une année.

Ainsi que le fait remarquer le correspondant de l'*Indépendance*, cette réponse aurait causé une vive émotion dans le gouvernement de la Porte.

Les choses en sont là, dit en terminant le corres- pondant, mais la prolongation de l'occupation de la Syrie est certaine, car les puissances ont déjà ad- héré virtuellement à la modification de la conven- tion de Paris, qui, comme on sait, n'a jamais été ratifiée par la Turquie.

On comprend que nous nous bornons ici à repro-

duire, sous toute réserve, ces renseignements vrais ou inexacts. (Le Pays.)

Une lettre que nous recevons de Gaëte, au mo- ment de mettre sous presse, nous apporte quelques détails sur la situation où se trouvent actuellement le roi François II et l'armée.

Ainsi que nos informations nous ont toujours mis à même de l'affirmer, le roi François II paraît de plus en plus décidé à résister jusqu'au dernier moment.

On a beaucoup parlé ces jours-ci du chiffre des troupes qui seraient restées fidèles à la cause royale. La lettre dont nous parlons plus haut nous donne nettement à entendre que si une partie des troupes royales a quitté Gaëte, c'est que sa présence n'é- tait pas jugée nécessaire.

On sait que Gaëte est une place forte de premier ordre, et notre correspondant ajoute que les troupes que le roi François II a gardées sont plus que suffi- santes pour forcer les Piémontais à faire le siège de la place selon toutes les règles. (Pays.)

Gaëte est toujours investie du côté de terre, dit une dépêche de Naples, du 14. Lundi, à la suite d'une rencontre, un régiment et deux compagnies de bourbonniens ont été faits prisonniers.

Les Bourbonniens campés hors de la forteresse de Gaëte demandent à capituler. La garnison de Gaëte est forte de 3,000 hommes. — Havas.

D'après ce qu'on nous écrit de Naples, les ministres du roi Victor-Emmanuel, au milieu des soins nombreux que demande l'organisation de tous les services dans les provinces nouvellement annexées, paraissent porter en première ligne leurs préoccupa- tions sur l'accroissement des forces maritimes de l'Italie.

On s'adresse de toutes parts aux marines marchan- des pour réunir le plus grand nombre d'hommes possible.

Des commandes considérables sont faites à l'in- dustrie privée en Angleterre pour l'armement et l'augmentation de la flotte.

Tous les efforts tendent à ce que les forces mariti- mes du nouveau gouvernement soient très imposan- tes vers le commencement du printemps prochain.

On dit que l'institution de l'inscription maritime,

telle qu'elle existe en France, va être adoptée. (Pays.)

C'est le 9, à six heures dix minutes du matin, que Garibaldi a quitté Naples, à bord du *Washington*. Pendant les deux jours écoulés depuis l'entrée du roi de Sardaigne, l'ancien dictateur n'a éprouvé, à ce que dit le correspondant du *Journal des Débats*, que des déceptions. Ainsi le roi a offert le collier de l'Annonciade au marquis Pallavicino et non point à M. Mordini, également prodicteur et ami intime de Garibaldi. *Indé ira*. On sait que, quant à lui, Garibaldi a refusé ce qu'il appelle la *royale quin- caillerie*. Scène avec M. Pallavicino; entrevue avec le roi, chez lequel il se rendit en fiancé et fumant un cigare. Toutes les autorités se rendaient d'ailleurs près de Victor-Emmanuel pour présenter à Sa Ma- jesté le plébiscite.

Victor-Emmanuel les reçut dans la grande salle, au pied du trône, au milieu de ses généraux; Garibaldi présenta le plébiscite en l'accompagnant d'un petit discours. Conforti en prononça un plus long; le président de la cour suprême dit quelques mots. Et les autres allaient peut-être continuer, lorsque le roi prit avec lui Garibaldi, et l'emmena dans un cabinet à côté. Ils y restèrent à causer pendant une demi-heure; ensuite Garibaldi sortit avec son vieux feutre sur la tête et un morceau de cigare à la main.

À la suite de cette cérémonie, Garibaldi qui vou- lait, dit-on, rester à Naples, a envoyé au roi son ultimatum.

Dans ce document, l'ex-dictateur demandait « que Sa Majesté le laissât à Naples en qualité de son lieutenant-général, avec les pleins pouvoirs civils et militaires. Il demandait indirectement le ren- voi de Fanti et de Farini. »

Mordini se rendit au château et trouva Pallavi- cino qui en sortait, après avoir raconté au roi la querelle du matin : « Garibaldi a ses petits capri- ces », répondit Sa Majesté en souriant, mais il est tout de même un grand homme, un homme d'or ! »

Après avoir lu la lettre de Garibaldi, Victor-Em- manuel entra dans son cabinet pour lui répondre.

Dans la lettre qu'il lui adressa immédiatement, le roi faisait remarquer à Garibaldi qu'il était bien inutile de l'avoir appelé à Naples, s'il voulait con-

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Ainsi que l'en avait supplié son fils, la marquise avait fait défendre sa porte, excepté pour Louise et sa tante : mais il est dans la vie des hasards qui restent inexplicables; soit que l'ordre donné par Henri lui-même ait été mal compris, soit que quelques amies de la maison n'aient pas voulu consentir à le prendre pour elles, au moment où la veuve du commandant et sa nièce arrivèrent, qua- tre ou cinq personnes étrangères se trouvaient dans le salon : la duchesse de Croix et la baronne de Vernon St-Guillem et ses deux filles, jeunes personnes de seize à dix-huit ans, à l'ainée desquelles la marquise avait un instant songé. Henri, désespéré de ce contre-temps, dis- simulait sa fureur en causant avec son père dans un an- gle du salon. Les deux jeunes personnes examinaient un album, tandis que les dames, assises dans de vastes fau- teuils, faisaient cercle autour de la comtesse de Némée, à demi-couchée, selon son habitude, sur un canapé. A ce moment la porte s'ouvrit et le laquais annonça :

— M^{lre} Monneret.

— M^{lre} Louise Michaud.

A ces deux noms brusquement jetés aux échos étonnés, la conversation cessa. La marquise fit quelques pas au- devant de ces dames auxquelles elle offrit des sièges.

M. de Brian s'avança et s'assit près de M^{lre} Monneret ; Louise devint l'objet de l'attention générale.

Il est des désastres qui ne se racontent pas. En entrant dans ce salon, dont les meubles les plus ordinaires lui étaient inconnus, et où brillait une splendeur qui fit re- culer la pauvre veuve du commandant, Louise se sentit vaincue d'avance.

Elle comprit alors par une sorte de révélation instan- tanée, l'organisation sociale, la différence des classes, les devoirs du rang, les tyrannies de la naissance. En se voyant gauche, embarrassée, ignorante des plus simples notions du monde, en se comparant à ces deux jeunes fille dont un coup-d'œil lui apprit l'éducation et les élé- gances, elle en vint à se demander comment Henri avait pu songer à elle.

L'aspect d'un luxe qu'elle ne soupçonnait pas, le lan- gage, le ton du grand monde, les sujets de la conversa- tion, furent pour elle comme des hiéroglyphes d'une langue inconnue; la pauvre enfant, troublée jusqu'au fond de l'âme, sentait son bonheur s'écouler par une large blessure que l'attitude froide de Henri faisait à son

cœur : elle ne sut ni parler ni se taire, elle eut des rou- geurs de petite fille et des timidités de naïve.

D'une beauté contestable, sa physionomie perdait à être étudiée surtout dans les conditions où elle se trouvait alors. Paralysée par les mille agitations de son cœur, elle se trouvait dépourvue de cette grâce séduisante qui était chez elle un charme adorable. Ses yeux effarés avaient perdu cette expression tendre et douce, cette franchise seraine, cette pureté limpide et profonde qui révélaient la beauté de son âme, l'intelligence honnête de son es- prit et les tendresses infinies d'un cœur fait pour souffrir. Enfin sa toilette, qu'un coup-d'œil de ces dames avait jugée, imprimait aux gestes si nobles et si naturels de la jeune fille une gêne qui la rendait maniérée à la façon de ces bonnes bourgeoises qui ne s'habillent qu'une fois la semaine, et veulent se donner des airs de grandes dames tout en cherchant à ne pas froisser leur robe neuve ni leur cachemire imité.

Elle fut jugée sans appel et vaincue sans avoir pu com- battre. La duchesse de Croix, intime amie de la famille de Renneville, connaissait le malheur de Henri. Elle venait de le confier à l'instant même et sous l'éventail à la comtesse de Vernon-Saint-Guillem. On avait supposé une grande beauté, excuse le plus souvent acceptée par un monde qui ne veut voir que les apparences, et n'a point

tinuer la dictature; qu'il était venu à Naples en roi constitutionnel, pour inaugurer le gouvernement constitutionnel et non pour permettre qu'on y continuât un gouvernement d'exception; qu'il était prêt à satisfaire à tous ses devoirs, mais qu'il ne pouvait pas violer les prérogatives, l'honneur de la couronne et offenser la dignité royale.

D'ailleurs, Sa Majesté lui promettait de nouveau de le laisser maître d'organiser un corps d'armée à sa façon, indépendant du ministère de la guerre, en chemise rouge, et que l'on placerait dans l'Ombrie ou à Brescia pour le moment.

C'est après avoir reçu cette espérance que Garibaldi est parti.

Voici l'ordre du jour que Garibaldi a adressé à ses troupes en se séparant d'elles :

A mes compagnons d'armes.

Arrivés à l'avant-dernière étape de notre résurrection, nous devons considérer la période qui va finir et nous préparer à achever splendidement l'œuvre admirable des hommes d'élite de vingt générations, car la Providence a réservé la fin de cette œuvre à cette génération fortunée.

Oui, jeunes gens, l'Italie vous doit une entreprise qui a mérité l'applaudissement du monde.

Vous avez vaincu et vous vaincrez encore, parce que vous êtes faits désormais à la tactique qui décide des batailles.

Vous n'êtes pas dégénérés de ceux qui se précipitèrent au milieu des masses les plus épaisses des phalanges macédoniennes et brisèrent la poitrine aux superbes vainqueurs de l'Asie.

A cette page merveilleuse de notre histoire s'en ajoutera une plus glorieuse encore, et l'esclave montrera enfin à son frère libre un fer aiguë, provenant des anneaux de ses chaînes.

Aux armes, tous ! tous ! et les oppresseurs, les tout-puissants se disperseront comme la poussière !

Vous, femmes, repoussez bien loin les lâches ! ils ne vous donneront que des lâches ; et vous, filles, ne souhaitez qu'une postérité, une race brave et glorieuse.

Que les doctrinaires peureux aillent traîner ailleurs leur servilisme et leurs misères.

Ce peuple est maître de lui. Il veut être le frère des autres peuples, mais regarder de haut les superbes et ne pas grimper en mendiant sa liberté. Il ne veut pas être à la remorque d'hommes au cœur de boue. Non ! non ! non !

La Providence a fait don à l'Italie de Victor-Emmanuel. Tout Italien doit se rallier à lui et se serrer autour de lui. A côté du roi galant homme, toute rivalité doit disparaître, toute rancune se dissiper. Encore une fois je vous répète mon cri : Aux armes ! tous ! tous ! Si le mois de mars 1861 ne trouve pas un million d'Italiens armés, pauvre liberté... pauvre existence de l'Italie ! Oh ! non ! loin de moi une pensée qui me répugne comme un poison. Le mois de mars 1861, et, s'il le faut, le mois de février, nous trouvera tous à notre poste.

Italiens de Calatafimi, de Palerme, du Vulture, d'Ancone, de Castelfidardo, d'Isernia, et avec nous tout homme de ce pays qui n'est ni lâche ni servile, tous serrés autour du glorieux soldat de Pa-

lestro, nous donnerons la dernière secousse, le dernier coup à la tyrannie qui s'écroule.

Recevez, jeunes volontaires restés honorés de dix batailles, une parole d'adieu. Je vous l'adresse du plus profond de mon âme. Aujourd'hui je dois me retirer, mais pour peu de jours. L'heure du combat me retrouvera encore avec vous, à côté des soldats de la liberté italienne.

Que ceux-là seuls retournent chez eux qui sont appelés par des devoirs impérieux de famille ou ceux encore qui, glorieusement mutilés, ont mérité la reconnaissance de la patrie. Ils la serviront encore dans leurs foyers par le conseil et par la vue des nobles cicatrices qui parent leur mâle front de vingt ans. A l'exception de ceux-là, que tous les autres restent pour garder les glorieux drapeaux.

Nous nous retrouverons dans peu pour marcher ensemble à la délivrance de nos frères, encore esclaves de l'étranger, nous nous retrouverons dans peu pour marcher ensemble à de nouveaux triomphes.

Naples, le 8 novembre 1860. GARIBALDI.

On écrit de Rome, le 11 novembre 1860, au Pays :

La nouvelle arrivée le 6 que des troupes du roi de Naples étaient à Fondi, coupées du centre de l'armée royale, et cherchaient, pour se ravitailler, à pénétrer dans les Etats pontificaux, a fait diriger sur la frontière desdits Etats des détachements français tirés des communes les plus voisines, en même temps que de Rome on expédiait 300 hommes à Terracine, extrême limite.

Un officier d'état-major de M. le général de Goyon a été immédiatement envoyé auprès du chef des troupes napolitaines, pour lui faire connaître que l'entrée sur le territoire pontifical occupé par l'armée française ne pouvait avoir lieu qu'après avoir déposé les armes, et que cette formalité une fois remplie, il serait pourvu aux besoins des soldats napolitains qui devraient être répartis dans les différentes localités ayant des garnisons françaises.

Le 7, nous apprenions à Rome que 9,000 royaux sans armes et 1,500 chevaux étaient placés sous la surveillance des corps français stationnés à Velletri et Anagnin.

Dans la province de Viterbe, des petites colonnes de 200 à 300 hommes parcourent le pays et rétablissent l'autorité pontificale dans les communes où des municipalités s'étaient organisées.

Ces colonnes ont maintenant dépassé Montefiascone en suivant Florence jusqu'à Aquapendente ; à Bolsena et à San Lorenzo les armes du Pape ont été replacées par les habitants à l'approche du détachement français ; cette troupe, en arrivant à Aquapendente, a rallié une autre colonne ayant tourné le lac de Bolsena par Marta et Valentano ; dans toutes ces localités les pouvoirs ont été remis aux anciens gouverneurs et prieurs, et ce n'est qu'après avoir rétabli les gendarmes romains dans leurs postes que les troupes françaises reprenaient la route de Viterbe.

Orvieto reste occupée par les volontaires avec un gouvernement exerçant au nom de Victor-Emmanuel. On vient d'y voter l'annexion à l'unanimité.

Des ordres viennent d'être adressés au commandant militaire de Viterbe pour envoyer immédiate-

ment des troupes à Valentano et aux environs du lac Bolsena, où les volontaires inquiètent de nouveau les habitants.

Nous avons publié tout récemment une lettre écrite par un militaire faisant partie du corps expéditionnaire de Chine, dans laquelle il racontait les faits d'armes qui ont amené la reddition des forts du Pei-ho. On nous communique une lettre, arrivée par le dernier courrier, qui sera lue avec non moins d'intérêt que la précédente, car elle contient des nouvelles postérieures aux événements déjà annoncés. Voici cette lettre :

Bivouac de Tien-tsin, le 9 septembre 1860. — Le 30 août, nous avons quitté le camp de Sin-kho pour marcher sur Tien-tsin, ne laissant en arrière et provisoirement qu'un petit nombre de malades et de blessés qui devaient être embarqués sur les canonnières.

La route que nous suivions, bien préférable à la chaussée de Pétang, contourant les sinuosités du Pei-ho, nous permit de nous rendre compte du pays que nous traversions.

Le premier jour, notre marche était un peu ralentie, en raison du terrain d'alluvion que traversait une chaussée, terrain reconnaissable d'ailleurs à des crevasses serrées à la couche supérieure et aux cristallisations de sel marin abandonné par les eaux.

Le lendemain, au contraire, nous nous trouvâmes transportés comme par enchantement dans une campagne fertile, admirablement cultivée et semée de beaux jardins potagers, séparés par des plantations de maïs. Les Chinois, rangés sur notre passage, nous regardaient passer avec un sentiment de surprise.

Le 31, nous dressâmes nos tentes sur la rive gauche du Pei-ho, entre un village et la ville de Tien-tsin, qui servit de résidence au quartier-général et aux principaux services de l'armée. Notre camp fut adossé à un fort à deux enceintes, des mieux construits, et où, dans leur précipitation, les braves avaient enterré un certain nombre de canons d'un calibre incroyable et inconnu à nos artilleurs. De leur côté, les Anglais, marchant sur l'autre rive du fleuve, campèrent en face de nous, près d'une position analogue à la nôtre, et les canonnières servirent de communication entre les deux armées.

Après un repos de huit grands jours, la première brigade reçoit l'ordre de s'échelonner sur la route de Péking; elle part aujourd'hui même.

Nous voilà en marche sur Tang-cheou, et si les ambassadeurs ne trouvent pas dans cette ville les satisfactions qu'ils désirent, nous irons à Péking même déjouer les ruses et perfidies du fils du Ciel.

Il paraît que le gouvernement chinois, dans ses proclamations affichées dans les villes et les villages, a eu l'audace incroyable d'annoncer que l'armée des barbares d'Occident est venue se briser contre les murs d'airain des camps retranchés, et qu'elle vient implorer la clémence de son auguste souverain ! Nos soldats pouffent de rire et s'appêtent avec ardeur à donner, par leur présence, un solennel démenti aux habitants de l'immense ville de l'empire du Milieu.

Le ravitaillement de l'armée s'opère avec beaucoup de facilité, grâce à la capture du magasin central chinois et du mandarin directeur. J'ai vu plus de

besoin, en effet, de fouiller les réalités; la vue de la jeune fille enleva ce prétexte aux approbations enfilées qui se préparaient. Ces dames furent prises d'un même sentiment de joie, elles eurent une pitié plus cruelle peut-être que les plus cruelles railleries. Louise en comprit assez pour se sentir perdue. Elle souffrit pour elle; elle souffrit pour Henri, dont le visage impassible lui causait d'inexprimables terreurs. Les demoiselles de St-Guillem regardaient avec une curiosité naïve cette jeune personne qu'elles semblaient croire arrivée d'un monde inconnu.

Après une demi-heure de ce supplice, dont aucune souffrance matérielle ne saurait donner une idée, Louise, près de défaillir, fit un signe à sa tante. M^{me} Monneret se leva et ces dames prirent congé.

Le fiacre les attendait à la porte extérieure de l'hôtel; elles y montèrent. La jeune fille s'assit au fond de la voiture et son esprit, emporté par la douleur, ne parut plus être de ce monde. M^{me} Monneret, profondément affligée de l'état de sa nièce, respecta cette souffrance, qui pour la première fois imprimait au visage de la jeune fille un caractère acerbe et haineux. Mais dans ce premier moment le cœur seul ne saignait pas; l'amante seule n'avait pas été trappée dans son amour et dans ses espérances, la femme avait été humiliée; son amour-propre avait été froissé, et dans cette nature ingénue, aucun des sentiments qui l'agitaient ne pouvait se dérober à des regards même in-

différents.

La voiture arriva à la maison blanche sans que Louise et sa tante eussent échangé un seul mot.

En retrouvant son jardin, sa demeure, tout ce paysage inondé d'un soleil couchant, paisible et calme comme la fin d'un beau jour; en voyant la vieille Marguerite et son visage heureux, en entendant les joyeux aboiements du chien, en se sentant enfin dans son milieu, parmi les êtres qui l'aimaient, au centre de ce petit monde dont elle était la vie, une réaction violente s'opéra en elle, et se jetant dans les bras de M^{me} Monneret en fondant en larmes :

— Ah ! chère, chère marraine, dit-elle.

Il fallut l'aider à descendre.

L'abbé Morisset arriva sur ces entrefaites : un coup d'œil lui apprit tout.

— Hélas ! se dit-il, mes pressentiments ne m'avaient pas trompé. Pauvre Louise ! quel avenir t'attend ?

A partir de ce moment, la vie de cette adorable créature offrit ces phénomènes bizarres et divers que le monde ne comprend pas et qu'il raille. Ces changements d'humeur si fréquents, ces caprices injustifiés que des cœurs dévoués peuvent seuls souffrir et pardonner, remplacèrent cette égalité d'âme qui formait une des séductions de la pauvre enfant. Elle devint fantasque et volontaire, ardente à désirer des puérilités et les dédaignant quand elle les avait obtenues. Son imagination en-

fiévrée lui faisait pressentir son sort contre lequel elle se débattait par instant avec une énergie singulière. Dans cette lutte de l'esprit qui doute, du cœur qui se brise, de la raison qui projette ses vives lueurs sur des impossibilités jusqu'alors inaperçues, elle usa les forces de sa jeunesse. Sa santé s'altéra en peu de jours, son visage pâlit peu à peu et le tour de ses yeux se cerna de cette couleur bistre de funèbre présage.

Pendant les premiers jours qui suivirent cette fatale visite, la bonne marraine essaya alors de lui persuader ce qu'elle croyait d'ailleurs jusqu'à un certain point, c'est-à-dire que rien n'était changé dans sa vie non plus que pour l'avenir.

— En résumé, ma petite fille, lui disait-elle, pourquoi te chagriner comme ça ? Je veux bien que tu n'aies pas eu l'air aussi grande dame que ces mijaurées ; dans quinze jours tu seras plus belle que tout ce monde-là et tu verras tous ces jeunes gens trop heureux de faire leur cour à M^{me} la comtesse de Brian.

— Ah ! marraine, ne m'appellez pas ainsi !

— Et pourquoi non, s'il vous plaît ? Est-ce que M. Henri n'a pas obtenu le consentement de sa famille ? Est-ce que son père n'est pas venu ici, dans mon vieux salon me demander très-officiellement ta main ? Est-ce que M. Henri n'est pas ton fiancé ? Est-ce qu'il ne t'aime pas ?

(La suite au prochain numéro.)

deux cents voitures au fort, chargées de riz, sel, thé, fromages, etc. Comme à Tche-fou, les habitants sont bientôt venus en foule vendre à notre camp volaille, légumes, fruits, étoffes, et même de la glace, et tout cela à très-bon compte.

Aussi, une *popote* de six à huit convives suffit amplement aux dépenses de chaque jour, au moyen d'une demi-piastre, en dehors, bien entendu, de la ration ordinaire. Nous mangeons à force de l'ignome, de la pastèque rouge, qui a le goût de sorbet à la groseille, et d'excellents massépains à rendre jaloux les pâtisseries anglais de leurs confrères chinois. Il n'y a absolument que les nids d'hirondelles que je n'ai pu découvrir.

La sollicitude de notre gouvernement l'a porté à baser notre ration sur celle de la marine, plus forte d'un tiers que la nôtre. Mais une amélioration bien importante, et que je dois signaler, c'est l'arrivée de tabac des manufactures impériales de France, qui vient remplacer cette affreuse tabac américain, en tablettes, dont nous étions forcés de nous contenter.

Dans ces derniers jours, où nous avons pu enfin connaître et apprécier le caractère des habitants du Céleste-Empire, la chose qui m'a le plus frappé, c'est l'abondance des petits enfants, et surtout des petits garçons; nous en trouvons à chaque pas sur la route, souvent par agglomérations vraiment incroyables, dégoulinés, sales et presque nus, mais, à vrai dire, la tête soigneusement rasée et la queue toujours bien natée et huilée. Il est vrai que les perroquiers sont partout en très-grand nombre, même dans les plus petits villages.

Quant aux petites filles, c'est différent; nous n'en avons rencontré que fort peu, car ces pauvres créatures sont dès leur plus tendre enfance vouées à l'abandon et à l'infanticide. Hier encore le caporal de ronde a trouvé, à la feuillee, une de ces enfants, née à peine depuis quelques heures, abandonnée sur un tas d'ordures et rendant le dernier soupir.

(Moniteur.)

Voici, d'après l'*Indépendance belge*, la circulaire que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets :

Paris, le 10 novembre.

M. le préfet, le gouvernement de l'Empereur n'a mis aucune entrave aux efforts tentés pour favoriser les opérations financières du gouvernement pontifical; il a autorisé en France la négociation de l'emprunt que le Pape s'était décidé à contracter; il a laissé la plus entière liberté aux manifestations de sympathie qui se traduisaient par des offrandes individuelles et ces offrandes sont arrivées à Rome sans aucun obstacle.

Mais le gouvernement n'a jamais admis que l'on pût établir, sans son autorisation, sur toute la surface de l'Empire et à l'état d'institution permanente, des comités ou associations ayant pour but d'organiser, de stimuler, de concentrer la perception d'une sorte de tribut au profit de la cour de Rome.

Par une circulaire, en date du 5 mai 1860, S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes a rappelé aux évêques quelles étaient sur ce point les dispositions de la loi et les traditions du droit français.

Cependant quelques tentatives se sont produites dans un sens tout à fait contraire aux prescriptions de cette circulaire: des documents devenus publics ont annoncé l'intention de former une association représentée par des comités reliés entre eux, obéissant à une impulsion commune, et constituant une sorte d'institution occulte organisée au sein du pays.

Le gouvernement ne tolérera pas cet oubli des règles qu'il a posées, cette violation des lois qu'il est tenu de faire respecter.

Je vous invite en conséquence, monsieur le préfet, à prévenir les organisateurs et les membres de ces comités, s'ils ont commencé à agir dans votre département, qu'ils doivent se dissoudre immédiatement, et vous leur ferez connaître que, si, nonobstant cet avis, ils persisteraient dans leur entreprise, ils s'exposeraient aux peines prononcées par la loi.

Les offrandes individuelles au Saint-Père sont et resteront libres; mais quant à des associations dans la secrète activité desquelles peuvent trop facilement, sous le voile religieux, se glisser des intrigues politiques, l'organisation n'en serait licite qu'après autorisation du gouvernement, et cette autorisation ne leur a point été accordée.

Recevez, etc.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, BILLAULT.

FAITS DIVERS.

Une dépêche de Madrid, du 13 novembre, dit

que le 18 aura lieu le mariage de l'infant don Sébastien avec l'infante Cristina.

— La *Gazette d'Ausbourg* annonce qu'une compagnie anglaise se propose de lier la Sicile au continent en jetant un pont tubulaire sur le détroit.

— On lit dans la *Revue horticole* :

Il n'y a pas moyen de conserver les Chrysanthèmes en pot dans des chambres habitées, parce qu'ils s'y couvrent de poussière, d'efflorescences salines, puis enfin de moisissures qui les font bientôt périr; en sorte que les amateurs médiocrement favorisés de la fortune devraient se passer de cette belle fleur, s'il n'y avait pas un moyen facile de la conserver; le voici, et une longue expérience nous permet d'en garantir la réussite aux lecteurs de votre excellente *Revue horticole*.

On couche les tiges en boutons à deux mains environ au-dessous de ces boutons, et on les met devant une fenêtre bien éclairée, en trempant la partie inférieure des tiges dans un vase plein d'eau, qu'on renouvelle tous les jours. Chaque semaine on raccourcit avec des ciseaux la partie inférieure qui se jaunit, jusqu'à ce que ces tiges aient déflori. Il suffit, pour réussir, que les boutons soient visibles; quand bien même ils ne seraient pas plus gros que des têtes d'épingle, aucun d'eux n'avorterait.

La verdure des Chrysanthèmes conservées dans l'eau est bien plus corsée que celle des pieds en pots; les fleurs sont au moins aussi belles et durent bien plus longtemps, ce qui n'est pas peu de chose à l'entrée de l'hiver, où presque toutes les fleurs font défaut. Nous recommandons beaucoup aux amateurs d'isoler les variétés dans des bocalx particuliers, ce qui leur permettra de réunir en une seule table toutes les richesses de la nature. C'est ce que nous faisons en ce moment pour la belle collection de Chrysanthèmes que nous tenons de M. V. Lemoine, de Nancy, qui l'a choisie avec un goût tel, que nous voudrions la voir entre les mains de tous les véritables amis des belles fleurs.

Pour faits divers : P. GODET.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE

SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX.

ÉMISSION

De 50,000 Obligations de 500 francs.

EMISES A 250 FRANCS.

Et rapportant 15 FRANCS d'intérêt par an

PAYABLES A PARIS ET A MADRID.

SOUSCRIPTION OUVERTE

chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE,
BANQUIERS, 50, RUE DE PROVENCE.

La Compagnie des chemins de fer de Séville-Xérès-Cadix vient d'acquérir la ligne de Xérès au Trocadero.

La ligne entière ainsi complétée aura une étendue de 167 kilomètres.

Pour faire face à cette acquisition, le Conseil d'administration a résolu, et l'assemblée générale a approuvé l'émission de CINQUANTE MILLE OBLIGATIONS, créées dans les limites déterminées par la loi espagnole du 11 juillet 1860.

Ces obligations sont remboursables à 500 FRANCS dans une période de quatre-vingt-quatorze ans. Le premier remboursement aura lieu le 1^{er} mai 1862.

Elles rapportent 15 FRANCS D'INTÉRÊT par an payables par semestre, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties auront lieu à Paris et à Madrid.

Elles sont émises à 250 FRANCS, payables :

100 francs en souscrivant :

150 francs du 15 au 25 décembre 1860.

Les titres définitifs seront délivrés lors du second et dernier versement. Après le 25 décembre, les intérêts sur les paiements en retard seront calculés à 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 12 au 26 novembre, inclusivement :

A Paris, chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers, 50, rue de Provence;

A Madrid, à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT EN ESPAGNE, calle del Turco, 6.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Néanmoins, les souscriptions de une à dix obligations seront irréductibles, sauf le cas où elles dépasseraient, à elles seules, le montant total de l'émission.

Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE.

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.

EN VENTE :

Cours d'Art et d'Histoire militaire,

Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8°.

Cours d'Équitation militaire,

2 vol. in-8°.

Abrégé du Cours d'Équitation,

1 vol. in-18.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Javaud, libraire, rue Saint-Jean.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La correspondance Havas publie une nouvelle circulaire de M. le Ministre de l'intérieur à MM. les Préfets :

« Paris, 10 novembre 1860.

» Monsieur le Préfet, la loi générale qui prescrit, pour les imprimés, la double formalité de la déclaration et du dépôt, et dans certains cas l'obligation du timbre, a reçu une dérogation exceptionnelle en faveur des Mandements et des Lettres pastorales : dans un esprit de confiance bienveillante pour l'autorité religieuse, la publication des actes de cette autorité a été, en fait, par la tolérance de l'administration, affranchie de la surveillance qu'implique le dépôt, de la dépense que pouvait entraîner le timbre.

» Mais depuis quelque temps, d'assez nombreux écrits publiés sous le titre de : *Mandements*, ou de : *Lettres pastorales*, traitent les questions les plus étrangères aux intérêts spirituels : de véritables brochures politiques, où les événements qui s'accomplissent en Europe sont appréciés, où les actes des gouvernements sont discutés et parfois attaqués avec une vivacité extrême, usent les immunités exclusivement accordées aux actes spéciaux de la juridiction épiscopale.

» Cette confusion abusive a provoqué l'attention du gouvernement. Pour y remédier, la disposition la plus simple et la plus facile, eût incontestablement été de retirer la faveur accordée et de rendre, sans distinction, tout son empire au droit commun; sincèrement désireux de n'entraver en rien dans sa sphère légitime l'action de l'autorité ecclésiastique, le gouvernement n'a pas cru qu'il fût, quant à présent, nécessaire de recourir à cette mesure radicale : les Mandements et Lettres pastorales qui, ne sortant pas du domaine spirituel, s'impriment en placards pour être affichés et lus dans les églises, continueront donc d'être affranchis du timbre et du dépôt. Mais les écrits qui, quel que soit leur titre, prenant pour franchir l'enceinte du sanctuaire le format de la brochure, vont trop souvent se mêler à la politique temporelle, ne doivent pas profiter d'une dispense qui n'a pas été établie pour eux. Tout en jouissant d'une entière liberté de publicité, ils seront soumis aux conditions de la loi commune.

» Vous signalerez, Monsieur le Préfet, cette distinction aux imprimeurs de votre département : c'est à eux que sont imposées les obligations du dépôt et du timbre : ce seraient eux qui seraient poursuivis, s'ils ne s'y soumettaient pas.

» En conservant aux publications de l'ordre spirituel une exemption bienveillante, mais en s'opposant autant qu'il le pourra à ce que l'on confonde les Mandements et les Brochures, la religion et la politique, les décisions auxquelles le catholique doit obéissance et les opinions que peut contredire le citoyen, le gouvernement a la conscience de maintenir chaque chose à sa place, sans nuire aux droits ni à la liberté de personne.

» Recevez etc.

BILLAULT.

TAXE DU PAIN du 16 Novembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 60

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 90

BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 69 95

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 93 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

ADJUDICATION

De Fournitures

D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1861.

Le lundi 17 décembre 1860, à l'heure de midi, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, au siège de l'administration, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1er janvier 1861 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants:

- 1^{re} SECTION. Pain;
- 2^{me} id. Beurre;
- 3^{me} id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfine, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bonchon;
- 4^{me} id. Huile de Colza, chandelles, bougies;
- 5^{me} id. Bois à brûler, cotrets, charbon de bois;
- 6^{me} id. Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre);
- 7^{me} id. Miel.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription: *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes et en centièmes de centime, pour la première section, et en centimes, sans fractions de centime, pour les autres sections.

Toutes les soumissions pour fournitures de riz, vermicelle, huiles d'olives et de colza, sucre et savon, seront accompagnées d'échantillons portant le même cachet que les soumissions.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, de midi à cinq heures, les fêtes et dimanches exceptés. (542)

A AFFERMER

UN MORCEAU DE TERRE, Situé au Chemin-Charnier. S'adresser à M^{me} TESSIÉ-BOUTET.

A VENDRE

Divers morceaux de terre et prés, Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur, et pour traiter à M. CHATRY, de Bourgneil, qui sera, le dimanche 9 décembre 1860, à Varennes, à l'hôtel tenu par M^{me} veuve SÈVE, et les samedis suivants, à Saumur, en l'étude de M^e DUTERME. (544)

Etudes de M^e DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En détail et par lots, au gré des acquéreurs, **LA BELLE**

PROPRIÉTÉ DE POCÉ,

Située commune de Distré, Et par extension sur celles de Bagneux et de Rou-Marson.

Cette propriété, qui dépend de la succession de M. et M^{me} Jahan, est composée d'une maison de maître avec étage, servitudes, pressoir, caves, pavillon, maison de fermiers, cours, jardins, bosquets, clos de murs, vignes, prés, terres labourables, bois-taillis.

Elle est située sur le bord de la route de Doné à Saumur, à deux kilomètres de cette dernière ville.

S'adresser, pour tous renseignements, à MM^{es} DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur, et, pour traiter, à M. COTTIN, demeurant à Angers, rue de Léviens, n° 3, mandataire des héritiers Jahan, qui se trouvera à Pocé, les premier et troisième dimanches de chaque mois, à partir du dimanche 26 novembre 1860, et à Saumur, les premier et troisième samedis de chaque mois, à partir du 25 novembre, dans l'étude de M^e Duterme, notaire. Il sera accordé aux acquéreurs toutes facilités pour les paiements. (545)

Ancienne Maison LECOMTE

Rue de la Tonnelles.

M^{me} V. LECOMTE a l'honneur d'informer qu'elle vient de reprendre la direction de son ancienne MAISON DE CHARCUTERIE, rue de la Tonnelles, qu'elle avait cédée à son fils.

M^{me} Lecomte espère qu'on voudra bien lui continuer la confiance qui lui avait été autrefois accordée. Rien ne sera changé dans la manière d'opérer, et son intention est de rétablir sa maison d'après les mêmes principes qui lui avaient valu sa réputation depuis 40 ans. (546)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^e LEROUX, notaire,

TROIS MAISONS

A Saumur.

Appartenant à M^{me} BERNARD-COSSE.

L'une, située dans la Basse-Ile, faubourg de la Croix-Verte, rue de la Basse-Ile, près l'entrée du Pont-Rouge, occupée par le sieur Blain, tanneur;

L'autre, rue de la Fidélité, occupée par le sieur Renard et autres, composée de vastes bâtiments et jardin, donnant sur la rue Braud et la rue de la Fidélité;

L'autre, rue Braud, contiguë à la précédente, occupée par les sieurs Pineau, Bellanger et autres. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (522)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le 2 décembre 1860, à midi, En l'étude de M^e LEROUX, notaire,

MAISON

ET TERRAIN A BATIR,

Situés à Saumur, place de l'Arche-Dorée, près les Bureaux du Sous-Intendant militaire, ayant 51 mètres 30 centimètres de profondeur et 11 mètres de façade sur la place.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour voir la maison, au locataire, et, pour traiter, à M^e LEROUX, notaire. (523)

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise à Saumur, à l'angle des rues du Temple et du Paradis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. ROSSIGNOL-DUPARC, ou M^e TOUCHALEAUME, notaire. (462)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

BIENS

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties.

1^o Une jolie maison de campagne, avec clos de vigne, cour, jardins, cave et pressoir, le tout contenant 49 ares 59 centiares, situé au carrefour des Banes, commune du Coudray.

2^o Un clos de vigne, contenant 33 ares, nommé le clos Saint-Jean, joignant M^{me} Poupard, même commune.

3^o Soixante-six ares de terre et vigne, situés à la Vigne-Blanche, même commune, joignant au nord Thoinault, au midi Letivant, au couchant la veuve Poupard.

4^o Cinquante-cinq ares de terre et vigne, situés au clos Ribalet, même commune, joignant au midi M. Vallois, au nord le chemin du bois de la Bulle, au couchant Abraham.

5^o Vingt-sept ares 50 centiares de vigne, à l'Aidregon, dite commune, joignant au couchant Cerclé, au nord Allain.

6^o Quatre-vingt-treize ares 50 centiares de terre et vigne, en Malvaux, même commune, joignant au nord M. Ducamp, au midi le chemin du Coudray à Courchamps.

7^o Cinq ares 50 centiares de saulaie, à la Barberède, commune de Courchamps, joignant les héritiers Marcilli.

8^o Seize ares 50 centiares de vigne rouge, au Petit-Clos, commune de Courchamps, joignant au levant M. Menet, au midi le petit chemin qui conduit à Montfort, au levant Langlois.

9^o Onze ares de terre, à Saint-Aubin, commune du Coudray, joignant au levant la veuve Gasseau, au couchant Gaérin.

Il sera accordé, aux acquéreurs, un délai de dix ans pour payer.

S'adresser, pour traiter, soit à M. FOURNIER-CHÉREAU, chirurgien, demeurant au Coudray, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (533)

Etude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

VENTE D'ARBRES,

ESSENCE CHÊNE ET PEUPLIER, comptantes sur la terre de la Grise, commune de Nueil.

Les jeudi 22 novembre 1860, vendredi 23 et samedi 24 du même mois de novembre, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil, à la vente aux enchères, par pieds ou par lots, de 718 beaux pieds d'arbres, essence chêne et peuplier, propres pour mercurin, boissellerie, verges de moulin, solives, aiguilles de charrettes, fûts de pressoir à vis, et de plusieurs lots de réserves de haute futaie.

Ces arbres, situés à un kilomètre et demi au sud du bourg de Nueil, sont d'une exploitation facile par leur proximité des routes n° 19 de Gennes à Argenton et n° 27 de Montreuil à Vihiers.

S'adresser, pour les visiter, au sieur Julien RABOUIN, garde particulier, au château de la Grise, et, pour les renseignements, à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (540)

VENTE DE TAILLIS

EN BRIGNON.

Le jeudi 29 novembre 1860, à dix heures du matin, il sera vendu de gré à gré, en détail, dans la forêt de Brignon, une coupe de taillis divisée en six cents balises de bois âgé de quinze ans, à proximité de la route n° 19 de Gennes à Argenton.

S'adresser au sieur Julien RABOUIN, garde particulier, au château de la Grise, commune de Nueil. (541)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai. S'adresser à M. CHUDEAU père. (547)

A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, n° 16. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche. S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

M^e BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC. S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES. DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

Saumur, P. GODET, imp.